

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 3/2020 du 13 août 2020

OBJET : PASSATION D'UN MARCHE DE TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT DE L'ARTERE ORANGE (génie civil et travaux de câblage) DANS LA RUE DU FOUR

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 31 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la nécessité d'enfouir l'artère Orange dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue du Four,

Vu la proposition d'Orange du 30 mars 2020,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de travaux avec :

- Orange pour la réalisation de travaux de génie civil et de câblage dans le cadre de l'enfouissement de l'artère Orange dans la rue du Four pour un montant restant à charge de la Commune à 434 euros 88 HT.

Fait à MOHON le 13 août 2020

Le Maire,
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance